

→ info conseil

MINISTERE DE LA JUSTICE

**Cour d'appel de BESANÇON
Tribunal d'Instance de Besançon
Jean-Paul BIANCO**



Conciliateur de justice

Le 20/04/15

06 82 74 53 32

Jean-Paul.bianco@orange.fr

Madame le Maire
Mairie
1, rue de l'École
25660 LA VEZE

Madame le Maire,

J'ai été nommé conciliateur de justice par le premier président de la Cour d'appel de Besançon, pour les cantons dépendant du ressort du Tribunal d'Instance de Besançon.

Je vous rappelle brièvement la fonction d'un conciliateur de justice :

Il est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils tels que les troubles de voisinage, les dettes impayées, les litiges locatifs, de copropriété ou ceux liés à la consommation avec les entreprises ou les artisans....

Le recours au conciliateur est gratuit. Il peut être saisi directement :

- par les personnes en conflit sans autre forme
- par le juge d'instance dans le cadre d'une délégation

Lorsqu'un accord est intervenu, le conciliateur rédige un constat d'accord. Chacune des parties reçoit un exemplaire du document. Un huissier peut obliger l'une ou l'autre partie à respecter cet accord, si celui-ci porte «la formule exécutoire ». Sur la demande des parties, la force exécutoire est validée par le tribunal d'instance.

Les conciliateurs sont tenus évidemment au secret.

Le recours à la conciliation permet un règlement des conflits rapide en dehors de toute procédure judiciaire.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou rencontre éventuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Jean-Paul BIANCO

Permanences du conciliateur de justice pour votre secteur :
Mairie de Saône tous les 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h.
Ou sur rendez-vous au 06 82 74 53 32